

**Sujet :** [INTERNET]

**De :** Monique GAUFFRE <gauffremo@gmail.com>

**Date :** 06/06/2023 18:43

**Pour :** pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr

Mr le commissaire enquêteur,

Je demande le refus de la dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces protégées :

- Le Conseil national de protection de la nature (CNPN) a rendu un avis défavorable le 17 janvier 2023.

- Le projet porte atteinte à la conservation des espèces protégées

- La raison impérieuse d'intérêt public majeur fait défaut

- Des solutions alternatives mieux adaptées n'ont pas été étudiées.

Je confirme mon opposition à ce projet industriel.

Cordialement.

M. GAUFFRE